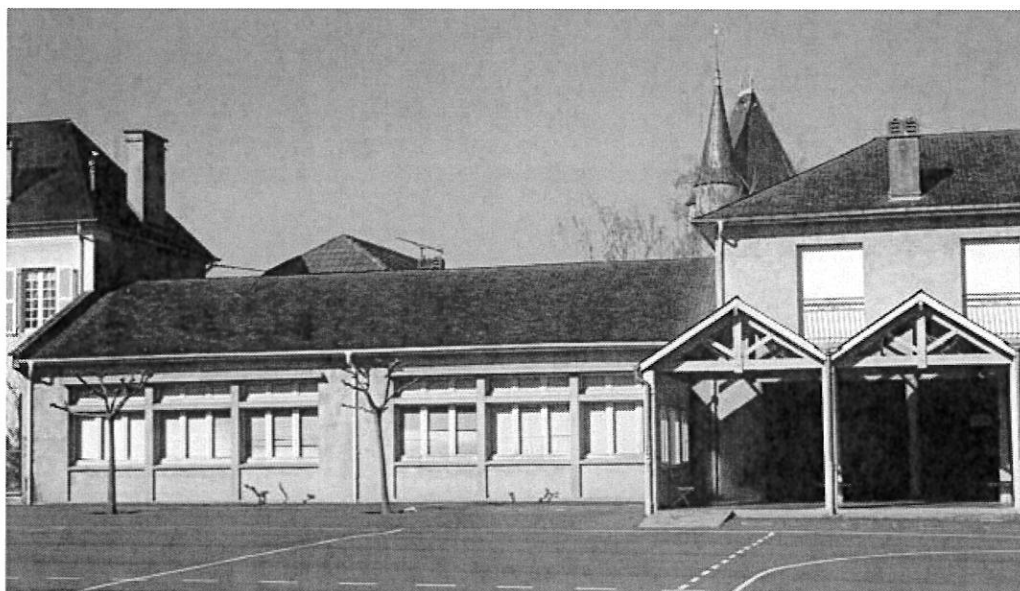


Petit mémo à l'usage des parents d'élèves



Ecoles de Lème, Thèze et Viven

S.I.V.U. LTV

(Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
de Lème, Thèze et Viven)

Année scolaire 2020-2021

Le Président du SIVU LTV,

A l'attention des parents d'élèves des écoles de Lème, Thèze et Viven,

En introduction de ce mémo, l'équipe du SIVU scolaire LTV vous souhaite la bienvenue à l'école communale de Thèze. Pour les parents d'élèves qui l'ont déjà vécue, ou pour les nouveaux cette rentrée scolaire sera unique en son genre. La situation sanitaire nous a obligés l'année dernière pour les enseignants comme pour les personnels du SIVU à réorganiser nos pratiques pédagogiques ou périscolaires. Au moment où je vous écris les autorités sanitaires nous demandent une reprise normale de l'organisation scolaire 2020–2021 mais sous certaines conditions de santé publique. De plus, vous trouverez joint à ce mémo une information des directrices d'écoles au sujet de l'aménagement des horaires d'entrées et sorties de l'école pour les élèves.

Associés avec les directrices d'écoles nous mettrons tout en œuvre pour garantir la sécurité de vos enfants. Pour cela l'ensemble de la communauté éducative doit y participer parents d'élèves compris.

En tant que parents vous jouez un rôle essentiel à la mise en œuvre du protocole sanitaire que nous devons mener ensemble.

De ce fait, nous vous invitons à respecter les consignes suivantes :

- Ne pas mettre son enfant à l'école si ce dernier à 38C° ou plus de fièvre
- En cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID 19 chez l'élève ou sa famille ne pas scolariser son enfant
- Les visiteurs extérieurs à l'établissement peuvent entrer dans l'établissement qu'après nettoyage et désinfection des mains et ils doivent porter un masque de protection. En ce qui concerne l'accueil des élèves pour l'école communale de Thèze les parents ou accompagnateurs (masqués et en respectant les distances) déposeront leur enfant à l'entrée de l'école, ils ne pourront rentrer dans l'enceinte. De plus aux abords proches de l'école ces personnes devront porter un masque et respecter les distanciations d'un mètre entre elles.
- Pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire et pour les élèves de l'école élémentaire il n'est pas obligatoire.
- les parents d'élèves devront rappeler à leurs enfants le respect des gestes barrière.

En référence au « Plan de continuité pédagogique » l'obligation scolaire au 1^{er} septembre 2020 s'appliquera pleinement.

Si la situation des règles sanitaires s'avère plus stricte :

Deux hypothèses sont envisagées en référence au « Plan de continuité pédagogique » :

- **Hypothèse 1** : Si des règles sanitaires plus strictes, entraînant une réduction des capacités d'accueil, notamment du fait des règles de distanciation, étaient appliquées en cas de circulation active du virus.
- **Hypothèse 2** : cas de circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, sur une zone géographique déterminée

En raison de ces deux hypothèses un enseignement distanciel / présentiel sera assuré. Les temps « présentiels » seront obligatoires et ne seront pas laissés à l'appréciation des parents d'élèves.

Si des interrogations subsistent, n'hésitez pas à solliciter les directrices d'écoles ou le SIVU à ce sujet.

Je souhaite à vos enfants le meilleur pour cette nouvelle année scolaire 2020 2021, et vous remercie pour votre collaboration à ce grand dessein qui est la réussite de tous les élèves.

Respectueusement.

Le président du SIVU LTV
V. BIZIERE



Pour cette nouvelle année scolaire 2020-2021, nous accueillerons à ce jour environ 123 élèves, 45 en maternelle et 78 en élémentaire.

Pour l'école maternelle les élèves sont répartis en deux classes.

Pour l'école élémentaire les élèves sont répartis en trois classes pour 4 enseignants.

Le SIVU au service de l'école

Les temps scolaires et extra-scolaires sont coordonnés et gérés conjointement par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Lème, Thèze et Viven (SIVU L.T.V.) et les directeurs d'école.

Les écoles sont gérées depuis 2011 par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, le SIVU L.T.V (Lème, Thèze, Viven).

Le SIVU est propriétaire des locaux scolaires. Il en assure l'entretien, l'équipement et le fonctionnement. Il assure également la gestion du personnel non-enseignant qui travaille à l'école (surveillance de midi, garderie matin et soir, entretien des locaux et le service de restauration).

Les membres du SIVU sont constitués de conseillers municipaux des communes de Lème, Thèze et Viven. Leur rôle est d'assurer la gestion administrative et financière de l'ensemble des affaires scolaires.

Vous pouvez retrouver des informations concernant l'école et son organisation sur le site de la commune sur www.theze64.fr.

Le comité syndical est composé de 8 membres titulaires et de 6 membres suppléants :

Représentants de la commune de Lème :

Mme Sonia Bion et M. Philippe Naude (titulaires),
Mme Fam-Lavignotte et Mme Ingrid Saye (suppléants)

Représentants de la commune de Viven :

Mme Claudine De Antoniet M. Julien Malllet (titulaires)
Mme Lara Huttel et M. Jean-Michel Lory (suppléants)

Représentants de la commune de Thèze :

Mme Valérie Codhant, Mme Valérie Pecheyran, M. Valéry Bizière, M. Fabien Fouquet, (titulaires)
Mme Jacqueline Antonio, M. David Duizidou (suppléants)

La Présidence du SIVU a été confiée à M. Valéry BIZIERE succédant à Mme CALMETTES Noëlle.

Durant la journée de votre enfant, plusieurs temps et plusieurs acteurs interviennent :

- | | |
|--|---------------|
| - Temps scolaire | - enseignants |
| - Temps d'accueil périscolaire (interclasse, garderie) | - SIVU |
| - Temps de restauration | - SIVU |

Vous trouverez ci-après les noms et numéros de téléphone des personnes employées par le SIVU L.T.V. et responsables des différents services :

Mme MONTAUBRIC Florence : garderie du matin 7h30 8h50, surveillance de l'interclasse de midi

Mme Françoise Rémignon : restauration scolaire et garderie de l'après-midi 16h30 19h00

Personnes joignables au 05 59 04 31 41 aux horaires de la garderie

L'Accueil périscolaire : (Débute le jour de la rentrée)

L'accueil des enfants se fait le matin à partir de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 19h00. Il a lieu dans le bâtiment situé à l'entrée de l'école élémentaire, sur votre droite. Un goûter est offert aux enfants à 17 heures. Les Menus sont consultables sur www.theze64.fr.

Le tarif de la garderie est de 1 euro/demi-heure (dégressif à partir du 2ème enfant). Toute ½ heure entamée est due. Une facture vous sera remise en début de mois.

Le règlement de la garderie peut être effectué de la manière suivante:

- Règlement par chèque ou espèces auprès de la trésorerie d'ARZACQ directement après réception par courrier du titre exécutoire.
- Règlement par prélèvement automatique

Le SIVU vote le prix de l'accueil périscolaire. Ce tarif permet de couvrir les frais engagés pour ce service et de maintenir un budget à l'équilibre.

La Restauration scolaire: (Débute le jour de la rentrée)

Si votre enfant mange à la cantine, il vous faut acheter des tickets auprès de Mme Françoise Rémignon soit à la cantine avant 9 heures soit à la garderie à partir de 17h30.

Prix du ticket: **3,20** euros pour les enfants des communes du SIVU et les enfants extérieurs dont les communes participent au financement des frais de scolarité

Prix du ticket : **4,95** € pour les enfants dont les communes de résidence ne participent pas aux frais de scolarité. Ce prix correspond au prix de revient réel du repas calculé cette année.



Un règlement de la cantine sera remis à votre enfant. Pour que le temps du repas reste un moment de détente et de convivialité, il appartiendra à chacun d'en respecter le contenu.

Récapitulatif des temps et des responsables



Temps scolaire:

Ecole maternelle et élémentaire

Matin: 8h50 - 12h

Après-midi 13h45 - 16h30

En raison des contraintes sanitaires du COVID les heures d'entrée et de sortie sont décalées.

Responsable Directrice de l'école Elémentaire : Mme Mazière 05.59.04.31.41

Responsable Directrice de l'école Maternelle : Mme Infantes 09.67.20.33.79

N.B.: Les élèves de Petite Section mangeant à la cantine sont couchés pour la sieste vers 13h45.

Temps d'accueil périscolaire:

La garderie est un service proposé par le SIVU scolaire pour accueillir les enfants en dehors des heures scolaires:

Accueil du matin garderie : 7h30-8h50 tous les jours

Pause méridienne : 12h15-13h35

Accueil de l'Après-Midi : 16h30-19h

En raison des contraintes sanitaires du COVID les heures d'entrée et de sortie sont décalées.

Lorsque votre enfant intégrera pour la première fois la garderie un personnel du SIVU vous communiquera un dossier d'inscription garderie.

Bonne rentrée scolaire !